



# COSS INFO

Bulletin d'information officiel de la Commune de Cossonay

## Des cuisines toutes neuves pour le réfectoire scolaire du Pré-aux-Moines

**COSSONAY** En 2014, l'association scolaire Cossonay-Penthalaz et environs (ASICoPe) adopte l'horaire continu sur le site du Pré-aux-Moines. Pour M. Najdat Barmada, gérant du café-restaurant du Pré-aux-Moines et chargé de la restauration pour les écoliers, les conséquences sont immédiates. Il s'agit désormais de servir environ deux cents repas par jour aux élèves, contre une trentaine auparavant. Dans la foulée, M. Barmada commence à travailler avec la société Miam-Miam, qu'il finit par racheter. L'activité de la société dépasse le cadre de l'école: elle livre aussi des repas aux crèches des environs.

### Cuisine moderne

Pour faire face à la nette augmentation des enfants présents à midi, il faut déménager. Les cuisines du restaurant ne font plus l'affaire; les repas sont désormais préparés et servis juste en dessous, dans les cuisines militaires. Cependant, les installations y sont vétustes et ne répondent pas aux besoins de la restauration moderne. Si les premières années se déroulent plutôt bien, les équipements, restés longtemps à l'arrêt, affichent rapidement leurs limites. Malgré des réparations ponctuelles, il devient difficile de travailler dans de bonnes conditions. Arrive le Covid, qui marque évidemment un temps d'arrêt et une période compliquée pour une entreprise de restauration collective. À la reprise, les problèmes matériels n'ont pas disparu et l'exploitation des cuisines demeure malaisée. La Municipalité apporte alors son aide pour changer la situation. Début 2024, un préavis est déposé pour la rénovation des cuisines: il est accepté le 24 juin par le Conseil communal. Les travaux commencent immédiatement pour que tout soit prêt à la rentrée d'août.

Le défi est relevé, et les deux cuisiniers œuvrant au réfectoire



scolaire jouissent désormais d'une cuisine moderne et tout équipée. Évidemment, cela change radicalement la donne et permet de fournir des services de plus grande qualité. Les nouveaux équipements offrent des conditions de travail optimales pour préparer les repas. Ils sont par ailleurs moins coûteux sur le plan énergétique.

### Bonne marge de manœuvre

Le matériel neuf est également nettement mieux adapté pour nourrir les quelque deux cents enfants, répartis sur deux services, qui mangent chaque jour sur place au réfectoire scolaire, baptisé «Restopam» par les élèves. Ces

derniers y profitent d'un menu entrée-plat-dessert à 7 francs, après subvention à hauteur de 3 francs par les communes. En plus de cela, environ deux-cent cinquante repas chauds sont livrés aux crèches et aux cantines scolaires des environs. Conçus en collaboration avec des nutritionnistes, les repas respectent le besoin d'une alimentation variée.

La diversité des régimes alimentaires est bien entendue prise en compte: le réfectoire propose par exemple systématiquement une alternative végétarienne, et au moins un repas végétan pour tout le monde par semaine. Plus globalement, le but est de faire goûter des produits locaux et de saison aux

enfants et de leur apprendre à s'ouvrir à de nouvelles saveurs.

La Municipalité se réjouit de la réussite du projet de rénovation des cuisines. En raison de l'expansion démographique de la région, les cantines doivent en effet répondre aux besoins croissants de la population en matière de restauration scolaire. Les nouvelles cuisines offrent à ce titre une marge de manœuvre bienvenue. Il est possible d'y préparer deux cents repas par jour de plus que dans les anciennes, soit de quoi envisager sereinement les hausses prévues du nombre d'élèves pour ces prochaines années. À l'avenir, d'autres projets pourront être lancés pour agrandir la capacité d'accueil du réfectoire. ■

# COSS INFO



Bulletin d'information officiel de la Commune de Cossonay

## EN BREF

### Conseil communal

La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le lundi 9 décembre 2024 à 19h00 dans l'Aula du PAM. La Municipalité rappelle que ces séances sont publiques. Le détail de l'ordre du jour et les documents y relatifs sont publiés sur [www.cossonay.ch](http://www.cossonay.ch) ou peuvent être consultés au Greffe municipal, selon les horaires d'ouverture de l'administration communale.

### Vente de bois

L'hiver arrive, les températures commencent à chuter et peut-être que vous n'avez pas réapprovisionné votre stock de bois. Vous avez la possibilité de passer commande via le guichet virtuel du site Internet communal [www.cossonay.ch](http://www.cossonay.ch) ou d'appeler les collaborateurs du Secteur des travaux et de la voirie au 021 861 35 04. Ceux-ci vous détailleront les types de commandes qui peuvent être faites.

### MJSR (Ma Jeunesse Suisse Romande) - Centre aéré été 2025

L'été passé, la première édition d'un camp aéré a eu lieu sur le site du PAM. Ce camp a rencontré un joli succès, raison pour laquelle l'expérience sera renouvelée du 14 au 18 juillet 2025 selon les mêmes modalités. Les inscriptions débiteront en mars et de plus amples informations seront communiquées en temps voulu.

### Eclairage du temple

L'éclairage du temple a été remplacé par des ampoules LED qui illumineront l'édifice durant la nuit.

### Jours sombres - sécurité routière et prévention de cambriolages

Quand il fait sombre ou que les conditions sont mauvaises, couleurs et détails sont plus durs à distinguer. De jour aussi, mieux vaut se rendre le plus visible possible et ce, peu importe le moyen de locomotion. Pour votre sécurité, portez des vêtements clairs, des couleurs vives et des éléments réfléchissants, que vous soyez à vélo classique ou électrique, à moto ou à pied. Équipez votre vélo d'un éclairage et de réflecteurs. En voiture, à moto ou à vélo électrique: allumez vos feux et nettoyez-les régulièrement. À trottinette, en planche à roulettes, etc., utilisez un éclairage la nuit ou quand la visibilité est mauvaise.

[www.bfu.ch/fr/conseils/visible-sur-la-route](http://www.bfu.ch/fr/conseils/visible-sur-la-route)

Durant cette période de l'année, les cambrioleurs utilisent l'obscurité comme camouflage idéal pour s'introduire dans les maisons et les appartements. Dès lors, il est recommandé de consulter les conseils de prévention sur le site: [www.skppsc.ch/fr/sujets/cambriolage/](http://www.skppsc.ch/fr/sujets/cambriolage/)

### Pose de la fibre optique

Dans le cadre de la pose de la fibre optique, divers petits chantiers éphémères apparaissent dans la Commune. Il s'agit de travaux dûment autorisés.



### Nouveautés à l'horaire MBC dès le 15 décembre 2024

À l'occasion du changement d'horaire national du 15 décembre 2024, les MBC développent et dynamisent l'offre dans tout le district.

#### Se déplacer vers et autour de Cossonay

Sur le réseau régional, la synchronisation des arrivées et départs des lignes 730, 735, 750, 760 font de l'arrêt Cossonay-Ville, centre une plateforme de correspondance, simplifiant les liaisons entre les localités alentour, avec des gains de temps de parcours de plusieurs minutes à la clé. Il sera par exemple possible de rallier le site de formation de Marcelin depuis La Chaux en 41 minutes avec un seul changement de bus à Cossonay-Ville, centre contre 51 minutes aujourd'hui avec trois changements.

La ligne 735 est prolongée pour desservir Lussery-Villars, Eclépens et La Sarraz, avec un terminus provisoire à Orny, en prévision de l'ouverture de la future École de soins de St-Loup. Plusieurs courses sont ajoutées à l'horaire de la ligne 750 (Penthalaz – Cossonay – L'Isle – Mont-la-Ville), ou encore de la ligne 730 (Morges – Cottens – Cossonay-Ville), en adéquation avec l'augmentation de la fréquentation. La desserte entre Cossonay-Ville, centre et Cossonay-Penthalaz, gare est assurée par la ligne 750 avec un passage par Allens et Gollion à une fréquence de 30' aux heures de pointe du matin et de fin de journée.

**Remaniement sur les routes du Pied du Jura**  
En weekend, une nouvelle ligne 752 reprend la liaison entre Cossonay, L'Isle et la Fondation Michalski à Montricher, au lieu de la ligne 742.

#### Pour les sorties nocturnes

Des courses nocturnes sont ajoutées et intégrées au service régulier les nuits de vendredi à samedi, de samedi à dimanche et veilles de jours fériés sur les principales lignes régionales 726, 730, 735, 740 en remplacement des lignes Pyjam'bus 791 et 792, sur le modèle du service nocturne des lignes 750 et 760 déjà en place. L'offre nocturne gagne ainsi en densité et en flexibilité puisque la desserte se fait dans chaque direction pour chacune des lignes et non plus uniquement sur les trajets au départ Morges. Le dernier bus partira par exemple à 00:09 (730) et 01:22 (735) de Cossonay, à la sortie du Théâtre du Pré-aux-Moines en direction de Morges. (voir aussi l'article sur ce sujet en pages 25 à 27 dans cette édition du Journal de la Région de Cossonay). ■ **LA MUNICIPALITÉ**

## Changement du droit fédéral en matière de faillites

Dès le 1er janvier 2025, les créances de droit public à l'encontre de personnes inscrites au registre du commerce seront recouvrées par voie de faillite et non plus par voie de saisie. L'Administration cantonale des impôts souhaite sensibiliser les personnes et entreprises concernées à se montrer proactives face à ce changement législatif, les conséquences pouvant être irréversibles.

C'est un changement du droit fédéral qui est loin d'être anodin. À compter du 1er janvier 2025, les exceptions prévues par la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (art. 43 al. 1 et 1bis LP) seront en effet abrogées pour lutter contre l'usage abusif de la faillite. Concrètement, cela signifie que les créances de droit public (par exemple impôts, TVA, assurances sociales obligatoires ou encore amendes et contraventions) ne seront plus poursuivies par voie de saisie, mais par voie de faillite. Cette modification de la loi fé-

dérale concerne les entreprises de personnes en raison individuelle ou collective et toutes les personnes morales dont les associations et fondations inscrites au registre du commerce au sens de l'article 39 LP.

Sont concernées par cette modification législative, toutes les poursuites introduites à partir du 1er janvier 2025 ainsi que les poursuites introduites avant cette date qui n'ont pas encore donné lieu à un avis de saisie.

Les personnes concernées inscrites au registre du commerce se doivent donc d'être vigilantes dès à présent et sont encouragées à anticiper cette réforme en cherchant à régulariser les arriérés avant son entrée en vigueur. Concernant les créances fiscales, elles peuvent par exemple contacter l'Administration cantonale des impôts (vd.ch/aci-contact) pour examiner dans quelle mesure un arrangement de paiement est possible. Source: Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud.